
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 12 avril 2024 à 8 h 45
par téléconférence**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe – Habitation et économie
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE24 0567

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0568

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0570

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- 2- d'approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1248444001

CE24 0571

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter la fermeture définitive de la portion nord de la rue Puyseaux, entre le boulevard des Grandes-Prairies et la rue Doussin, et de retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville une partie du lot 1 336 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la verser au registre des parcs;
- 2- d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge les travaux de fermeture de rue, conformément à l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.001 1247015001

CE24 0572

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA24 19 0053 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 11 mars 2024;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance numéro 9 modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure l'arrondissement de Lachine dans la zone de desserte.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1240415002

CE24 0573

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre acte des balises concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par le projet de loi 31 du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1247252001

CE24 0574

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander leur adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) » afin de déléguer une partie du nouveau pouvoir d'autorisation de certains projets d'habitation prévu à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2) et de fixer le tarif pour une telle demande d'autorisation, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1247252002

Levée de la séance à 9 h 19

70.001

Les résolutions CE24 0567 à CE24 0574 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc RABOUIN
Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville